

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2021

Présents : FORESTIER Florence ; DELANDRE Eva ; AUBLET Daniel ; MIKOLAJCZYK Edmond ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry

Absents excusés : COURTHIAL Emmanuel (pouvoir à LOISIER Valéry) ; CAUCHOIS Maud ; COLIN Laurence (pouvoir à DELANDRE Eva) ; PERROT Damien ; BRET Sandrine

Absents : Néant

Secrétaire de séance : DELANDRE Eva

ANCIENNE ÉCOLE – MARCHÉ PUBLIC POUR DÉSIGNATION D'UN ARCHITECTE

Une première consultation dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre (désignation d'un architecte), lancée au début de la période estivale n'ayant pas abouti, une deuxième consultation a été lancée le 17 septembre avec une date limite de réception des offres fixée au 18 octobre.

AIDE NUMÉRIQUE À HAUTEUR DE 1000 € DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ POUR LE RENOUELEMENT ET LA MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA COMMUNE

Suite au rapport d'audit de l'équipement informatique de la commune en date du 12 août et à la confirmation de son éligibilité, le conseil municipal sollicite le conseil régional de Bourgogne-France-Comté à hauteur de 1000€ dans le cadre du fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités.

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'attendre la mise en place du groupement d'achat prévu prochainement afin d'optimiser cet investissement.

DEVIS DU SICECO POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC VERS DES AMPOULES BASSE CONSOMMATION AUX HAMEAUX DE SAINT-GERMAIN-BAS ET DU FRÊNE

Le conseil municipal approuve par 7 voix pour et 1 abstention le devis du SICECO pour une rénovation de l'éclairage public vers des ampoules basse consommation aux hameaux du Frêne et Saint-Germain-Bas.

Le montant net à la charge de la commune est évalué à 3944 € (coût des travaux avant subventions : 9851,76€).

SICECO : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le SICECO a décidé de reverser intégralement à la commune la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par ENEDIS (anciennement ERDF).

La commune percevra la somme de 237 € au titre de la redevance 2021.

DÉSIGNATION DE L'AGENT RECENSEUR EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DÉBUT 2022

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Eliane CHOQUET, agent recenseur pour le recensement de la population programmé en 2022.

L'intéressée percevra la totalité de la dotation de recensement pour un montant de 447 € net de charges.

AFFOUAGES 2021/2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 des parcelles forestières 6 et 9 d'une surface totale de 6ha28, décide la vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF et la délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage aux affouagistes.

Note générale :

À Saint-Germain-de-Modéon, l'affouage est gratuit. La gratuité de l'affouage reste très rare.

Pour prétendre à l'affouage, les habitants de Saint-Germain-de-Modéon doivent justifier d'un domicile réel et fixe. Le domicile réel et fixe affouager s'apprécie sur des critères :

- *de durée d'occupation (des durées inférieures à cinq mois ont été estimées insuffisantes par la jurisprudence)*
- *de préparation et de prise régulière de repas dans la résidence située sur le territoire de la commune.*

Plusieurs campagnes d'affouages se succéderont sans interruption dans les prochaines années.

Dans un souci de respect de ce calendrier et sauf motif sanitaire ou météorologique exceptionnel, la date limite d'exploitation fixée au 15 avril de chaque année ne sera donc pas reportée.

Chaque ayant droit à l'affouage est donc invité à bien évaluer sa capacité ou non à réaliser l'exploitation de la parcelle qui lui sera attribuée dans les conditions et les délais définis.

Les réponses sont attendues en Mairie pour le 15 octobre au plus tard.

Une fois celles-ci parvenues, un règlement de l'affouage que chaque affouagiste s'engagera à respecter sera soumis à sa signature.

Une réunion aura lieu peu après pour le tirage au sort des parts.

Précisions diverses :

1-Le bois de chauffage issu de l'affouage a vocation à être utilisé personnellement par l'affouagiste et non à être vendu.

2-Il est rappelé que la personne titulaire d'une part d'affouage est entièrement responsable du respect des délais d'exploitation de la coupe même si elle en a confié l'exploitation à un tiers pour son compte.

3-Afin d'éviter tout problème de communication et pour être certains de la bonne prise en compte de leur message, les affouagistes sont invités à faire part de toute question importante à Jean-Luc JEGOU, responsable des bois communaux.

Le conseil municipal rappelle également l'existence d'une aide au chauffage pour les personnes en demande d'aide sociale ou familiale.

Celle-ci consiste en l'attribution éventuelle d'une deuxième part d'affouage.

Les demandes écrites motivées doivent être transmises au CCAS avant le 15 octobre 2021.

LISTE DES AFFOUAGISTES 2021/2022 AYANTS DROIT

Le conseil municipal dresse la liste des affouagistes ayants droit :

LISTE DES AFFOUAGISTES 2021/2022 AYANTS DROIT

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON :

CORDIN Bernard	CHOQUET Valérie
CHOQUET Roger	COIGNOT Romain
VERRIER Raymond	ASSIER ARDIET David
CHOQUET Pascal	GUENEAU Hubert
GUILLEMARD Gérard	CHALOCHEZ Régis
GIRAUD Colette	LORIOT Gilbert
LANNES Guillaume	DUMORTIER Yoan
COCHET-MARTEL Michel	MEURGUES Geneviève
LEFLANCHEC Saïd	BALIVET Jacqueline
FOURNIER Claude	GRABARZ Claude
DUBOIS Emmanuelle	COUFFIGNAL René
KOKES Jean-Marc	KEITH Charles
AUBLET Daniel	AUDROIN Hervé
GAUDRON Patrick	MAUCOURANT Alain
DIOGENE Jean Marc	HERBY Maryse
LESNIEWSKA-CHOQUET Fabrice	DESCLOIX Christian
LOISIER Monique	BUCCO Jacqueline
IDE Alyson	SALMON Stéphane
VACLIN Marc	

LE FRÊNE :

TESSON Robert	GUERMONPREZ Simon
THONON Jean-Michel	COLAS Patrice
GERMAIN Gérard	JOVET Ludovic
LOISIER Bernadette	CHOQUET Rolande
PERROT Damien	GUERMONPREZ Alexandre
ROLAND Raphaël	GIBERT Claude
LEMERCIER Suzanne	THIERY Shirley
DOBY Jean-Paul	JEGOU Jean-Luc

ROMANET - CHAMP-AU-BEAU :

RENAUD Jacky	AMREIN Richard
COSTA Guy	CHAILLOT Léo
COUVEINHES Mickaël	MARTIN Caroline
CHATAIN André	MAILLARD Emmanuel
LARY Philippe	PAVY Abel
PRONGUE Théotime	LAFARGE Roberte
BERNARD Philippe	PELISSIER Jean Jacques
HEDFI Carine	CAUCHOIX Maurice
JOUANNET Stéphane	VERRAES Régine
MARTINS GONZALVES Nicolas	COLIN Dominique
FICHOT Cédric	CANZIAN Richard
BACHELARD Emmanuel	KOKES Duncan
SIAUVE Sébastien	TEISSEDRE Dominique
MIKOLAJCZYK Edmond	

LE JARNOY :

COSTA Michel
LOBRY Maryline

PERROT / VIEVILLE

L'HÂTE :

ROBART Jérôme

CHAILLOT Christophe

Le conseil municipal est amené à statuer sur le cas particulier de deux habitants de la commune, qui sont revenus dans les dernières semaines s'y installer définitivement : Arnaud LOISIER, d'une part, et Jérémie GOYER, d'autre part.

À titre exceptionnel, le conseil municipal décide de proposer également à ces deux habitants une part d'affouage pour la campagne 2021/2022.

CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE DE STOCKAGE DANS LE PROLONGEMENT DU PRÉAU ACTUEL

Au printemps dernier, l'ancien préau de l'école qui fait office aujourd'hui d'atelier communal a été aménagé pour y créer un étage destiné à stocker du matériel et à libérer l'espace au 1er niveau. Le conseil municipal remercie Messieurs JEGOU Jean-Luc, CORDIN Bernard et SOILLY Yves pour le travail remarquable et soigné réalisé à cette occasion.

Le conseil municipal décide par ailleurs de créer un espace de stockage supplémentaire et vote à l'unanimité la réalisation d'un nouvel aménagement dans le prolongement du préau actuel.

Les travaux consisteront à créer une extension en bardage bois en utilisant les armatures métalliques d'un ancien stand.

Un accès sera créé sur la façade donnant sur le parking de la salle des fêtes.

Il conviendra, par ailleurs, de définir les travaux qui pourront être réalisés par des bénévoles de la commune et ceux pour lesquels il devra être fait appel à des artisans locaux.

MODIFICATION DE LA CLOISON SÉPARATIVE ENTRE LE PRÉAU ET LE LOCAL DE RANGEMENT DU MATÉRIEL DE L'ASSOCIATION AMICALE DE SAINT-GERMAIN

Afin d'anticiper les travaux à l'ancienne école et le transfert du matériel de l'association « Amicale de Saint-Germain » actuellement stocké dans un garage côté rue, le conseil municipal accepte la demande de l'association d'agrandir son second espace de stockage, situé dans l'ancien préau, en décalant la cloison le séparant de l'atelier communal d'un peu plus d'un mètre.

TRAVAUX ANTENNE-RELAIS POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Par une lettre datée du 10 juin dernier, SFR avait annoncé le début des travaux de l'antenne-relais à proximité du château d'eau entre Romanet et l'Hâte pour septembre 2021.

Interrogé sur ce retard, SFR explique être en attente d'un devis énergie d'ENEDIS et d'un chiffrage sur la construction du pylône.

SFR réaffirme, par ailleurs, que la mise en service réglementaire au 31 mai 2022 ne sera pas remise en cause par ce retard.

DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Le conseil municipal vote une délibération modificative de 126 € sur des dépenses de fonctionnement.

CIRCULATION SUR LE CHEMIN DES CHAMPS POIRET À SAINT-GERMAIN-DU-HAUT

Daniel AUBLET, 1^{er} adjoint, expose les problèmes de sécurité et de vitesse qui existent à Saint-Germain-du-Haut au niveau du chemin des Champs Poiret, chemin étroit où des véhicules de tous types (automobiles, motos, quads,...) circulent dans les deux sens à des vitesses de plus en plus élevées.

Après avoir échangé avec les riverains de ce chemin, notamment Messieurs VACLIN et SALMON, M. AUBLET propose de limiter la circulation à un sens unique en mettant en place un sens interdit dans le sens en provenance du Bourg d'Amont et en direction du carrefour avec la route de La Roche-en-Brenil.

Ce panneau de signalisation « sens interdit » pourrait être situé juste après l'accès à l'habitation de M. SALMON.

Après avoir entendu l'exposé de Daniel AUBLET et en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à cette proposition.

SUBVENTION FESTIVAL DE THÉÂTRE AOÛT 2021

Les organisateurs du P'tiot festival, festival de théâtre porté par Jérôme ROBART, dont la 3^e édition a eu lieu du 20 au 29 août dernier, ont sollicité la commune de Saint-Germain-de-Modéon pour l'obtention d'une subvention de 500€ leur permettant de couvrir notamment les frais de location de la salle des fêtes durant l'évènement.

Au vu des nombreuses retombées positives qu'engendre cette manifestation, que ce soit :

- par une offre de représentations théâtrales de haute qualité dans un environnement rural où les propositions culturelles restent limitées,*
- en permettant à un public et à des comédiens venus d'horizons divers de disposer d'un espace de partage et de rencontre au cœur de l'été,*
- en fédérant et en mobilisant des comédiens présents pour quelques semaines et des bénévoles de notre commune et des villages alentours autour d'un projet ambitieux,...*

le conseil municipal, vote à l'unanimité une subvention de 500 € pour participer aux dépenses d'organisation du P'tiot festival de théâtre et contribuer à sa pérennité.

DON DE L'ASSOCIATION PATRIMOINE MUNDAUNIEN POUR COUVRIR LE COÛT DU BRANCHEMENT PROVISOIRE ENEDIS MIS EN PLACE POUR LE FESTIVAL DE THÉÂTRE

Le conseil municipal accepte, par ailleurs, le don à venir de l'association Patrimoine mundaunien, don destiné à couvrir le coût d'un branchement électrique provisoire ENEDIS qui a été effectué lors du récent festival de théâtre.

Le montant précis de ce don sera égal au montant de la facture qui sera connu dans le courant du mois de novembre (estimation 300€ environ).

EXPOSITION D'AUTOMNE « CAHIERS DU BIEN PUBLIC D'ELISABETH BERTHIER »

Elisabeth Berthier, correspondante du Bien Public de 1995 à 2020 a offert à notre village les cahiers où elle a rassemblé tous les articles qu'elle a signés durant cette période sur la région de Saulieu et les villages environnants.

L'association Patrimoine Mundaunien a proposé de réaliser une exposition de ces cahiers à la salle des fêtes prochainement.

Suite au décès d'Elisabeth Berthier il y a quelques jours, les dates de cette exposition restent à préciser.

ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS

Le conseil municipal décide de maintenir le repas des anciens qui est fixé au dimanche 14 novembre à 12h30.

Le passe sanitaire sera requis pour participer à ce repas.

RÉPARTITION DES INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ÉLECTION SUITE AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Suite aux dernières élections, une indemnité d'organisation a été versée par l'État.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser cette indemnité d'un montant de 180,69 € aux secrétaires de la manière suivante : un tiers à E. CHOQUET (60,23 €) et deux tiers à C. LEROY (120,46 €).

REPAS DU TÉLÉTHON

Les communes de Saint-Andeux et de Saint-Germain-de-Modéon organiseront un repas à l'occasion du Téléthon le dimanche 5 décembre 2021.